

CE QUE LES POPULATIONS AUTOCHTONES ONT A DIRE SUR LEUR DROIT A L'EAU

France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand

Appel à propositions 2013





APPEL A PROPOSITIONS 2013

CE QUE LES POPULATIONS AUTOCHTONES ONT A DIRE SUR LEUR DROIT A L'EAU

En septembre 2013, France Libertés a lancé un second appel à propositions intitulé « Ce que les populations autochtones ont à dire sur leur droit à l'eau ».

Depuis sa création, France Libertés soutient les luttes des peuples opprimés, des minorités non représentées et de ceux qui n'ont pas voix au chapitre pour la défense de leur droit à l'autodétermination. Le respect des droits des populations autochtones est donc au cœur du combat de la fondation, d'autant plus qu'elles sont gravement menacées par le système dominant destructeur de leurs ressources naturelles, leurs cultures et leurs modes de vie traditionnels.

L'eau est une ressource naturelle primordiale pour ces populations puisqu'elle est au fondement même de leur subsistance, mais aussi au cœur de leurs spiritualités, de leurs traditions et de leurs institutions. Or, l'exploitation, voire le pillage des ressources naturelles, ou la réalisation de grands projets (barrages, autoroutes...) menacent l'effectivité du droit à l'eau et à l'assainissement des populations autochtones. Cela entraîne la pollution croissante et la raréfaction de l'eau. Leur subsistance mais aussi leur identité et leur mode de vie traditionnel sont donc mis en péril.

C'est pourquoi France Libertés a choisi de réaliser un appel à propositions sur le droit à l'eau des populations autochtones. Par cet appel, France Libertés cherche donc à appuyer le travail des acteurs œuvrant à la promotion et à la défense du droit d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations autochtones et de la préservation et de la gestion démocratique et durable de l'eau, bien commun de l'humanité.

France Libertés a choisi de financer des micro-projets d'une durée de 6 mois à 1 an et orientés vers la sensibilisation, l'information, le renforcement de capacités, le plaidoyer ou encore la mise en place ou le renforcement de systèmes de gestion, de gouvernance ou de préservation. Ce type de projet souffre bien souvent d'un manque de visibilité et d'intérêt de la part des bailleurs de fonds. Il s'agit donc pour France Libertés de donner l'opportunité aux associations porteuses de ce genre de projets de les voir concrétisés et valorisés.

En fin de compte, neuf micro-projets ont été sélectionnés et seront mis en œuvre au cours de l'année 2014. Ceux-ci sont répartis entre l'Amérique latine (Chili, Mexique, Paraguay), l'Afrique (Ouganda et Togo) et l'Asie (trois micro-projets en Inde et un au Bangladesh).

OUGANDA

CAMPAGNE DE PLAIDOYER POUR LE DROIT À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT DES POPULATIONS BATWA EN OUGANDA.

Contexte :

Le *Gender Equality and Women Empowerment for Development (GWEFODE)* souhaite mettre en œuvre un projet de sensibilisation des droits économiques et sociaux en particulier le droit à l'eau et à l'assainissement parmi les Batwa, groupe autochtone vivant dans les forêts d'altitude autour du Lac Kivu dans la région des Grands Lacs en Afrique Centrale.

Ces populations, historiquement chasseur-cueilleur, sont aujourd'hui particulièrement discriminées, économiquement pauvres, victimes de la déforestation.

Projet (coût total : 13 928 € ; co-financement accordé : 7 000 €) :

Ce micro-projet a pour objectif de sensibiliser au droit à l'eau et à l'assainissement les Batwa, en tant que population autochtone, et de faire du lobbying auprès des dirigeants des gouvernements locaux à Kabale, afin que les Batwa soient inclus dans les processus de prise de décision, ainsi que dans les plans des gouvernements locaux.

Activités (durée : 6 mois) :

- Ateliers de sensibilisation des Comités d'appui aux Droits de l'Homme, des populations Batwa et des leaders communautaires du district de Kabale
- Rencontres consultatives avec les élus locaux pour plaider à la reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement et à l'effectivité de ce droit
- Dialogue autour de tables-rondes entre les populations Batwa, les communautés Bantu, la société civile, les agents d'eau et d'assainissement, les agents en charge de l'agriculture et les élus locaux
- Formation des Comités de Protection des Droits de l'Homme et de l'Eau
- Spots radiophoniques pendant lesquels des populations autochtones expliquent comment leur droit à l'eau et à l'assainissement peut être promu et protégé

Résultats attendus :

- Grâce à l'atelier de formation, les populations autochtones ont pris conscience de leur droit à l'eau et à l'assainissement ainsi que d'autres droits consacrés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Les peuples autochtones garantissent leur droit à une eau potable et à l'assainissement grâce au dialogue avec les représentants Bantu, les dirigeants de la société civile et les représentants du district et du comté
- Les élus encouragent l'inclusion des Batwa dans le processus de prise de décision au niveau du comté et du district, à travers des consultations
- L'information est diffusée aux différentes parties-prenantes et aux membres de la communauté grâce à des campagnes médiatiques
- Deux Comités de protection des Droits de l'Homme et de l'eau sont mis en place.

TOGO

EAU ET INDUSTRIES EXTRACTIVES : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COMMUNAUTES RIVERAINES AU TOGO

Contexte :

Le 19 Octobre 2010, le Togo a été admis au rang des pays candidats dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), qui vise à l'organisation d'un dialogue entre gouvernement, entreprises et société civile du pays sur les bénéfices perçus par le pays de l'exploitation de ses ressources. L'objectif de l'ITIE est de rendre disponible les paiements effectués par les industries au gouvernement et les recettes perçues des industries par le gouvernement. Le Togo est le premier pays de l'ITIE à avoir mis l'eau extraite sous transparence économique, c'est-à-dire à demander aux industries extractives le montant des versements faits au gouvernement au titre de l'exploitation des ressources en eau.

Les Amis de la Terre- Togo (ADTT) ont pris l'initiative de mettre en place la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez-Togo. La Coalition a été officiellement lancée en 2012 et vise à renforcer les capacités de suivi des organisations de la société civile dans la gestion de l'eau et la gouvernance économique. ADTT est engagée à mener cette action dans le cadre de la réalisation du droit à l'eau.

Projet (coût total : 6 898,32 € ; co-financement accordé : 5 754,95 €) :

Ce micro-projet a pour objectif d'atteindre une gestion durable des ressources en eau souterraines, une décentralisation accrue dans la gestion des ressources en eau et de réaliser le droit à l'eau des populations riveraines de cinq villages affectés par l'exploitation de l'eau à des fins industrielles.

Activités (durée : 7 mois) :

- Développement du matériel de formation sur le droit à l'eau et la transparence économique dans l'eau
- Atelier de formation des membres de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez-Togo
- Ateliers de formation des responsables des 5 communautés villageoises sur le droit à l'eau et la transparence économique
- Exercice de suivi du droit à l'eau impliquant les 5 communautés
- Atelier d'échanges inter-coalitions Publiez Ce Que Vous Payez-Togo

Résultats attendus :

- La Coalition Publiez Ce Que Vous Payez-Togo assure le suivi de la transparence économique des ressources en eau et informe l'ITIE et la société civile
- Les 26 membres de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez –Togo assurent des formations sur le suivi du droit à l'eau et la transparence économique dans la gestion des ressources en eau
- Les populations des 5 villages concernés par l'exploitation industrielle de l'eau ont été sensibilisées, formées et impliquées dans les exercices de suivi du droit à l'eau.

MEXIQUE

INFLUENCER DU LOCAL AU NATIONAL POUR LA RECONNAISSANCE DE LA GESTION COMMUNAUTAIRE DE L'EAU ET LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT A L'EAU

Contexte :

Suite à la reconnaissance du droit humain à l'eau et à l'assainissement par les Nations Unies en 2010, le Mexique a inclus ce droit dans l'article 4 de sa Constitution. Cet article indique qu'une loi permettant la réalisation du droit à l'eau et à l'assainissement doit être approuvée. Or, une initiative citoyenne a émergé et a abouti à une proposition de loi.

Le **FANMex** (Réseau d'action pour l'eau) s'est investi dans ce processus d'élaboration de proposition citoyenne de loi afin que la gestion communautaire de l'eau soit reconnue.

Le FANMex travaillerait avec 10-20 communautés de la région Guerrero, une des régions les plus pauvres du pays mais pour autant stratégique pour préserver les nombreuses ressources naturelles présentes en son sein et renforcer les types de gestion en place.

Projet (coût total : 10 004 € ; co-financement accordé 7 000 €) :

Ce micro-projet a pour objectifs de : sensibiliser les populations autochtones sur la Loi Générale de l'eau préparée par des citoyens (*LGAC* en espagnol) car celle-ci propose que la gestion communautaire soit reconnue comme un mode de gestion de l'eau ; consulter des instances régionales pertinentes pour aborder les modèles de gestion prévus dans la proposition citoyenne de loi, pour parler des différents moyens d'agir pour la diffusion de cette proposition de loi et pour mettre en œuvre des projets durables au niveau régional ; faire appuyer et approuver cette proposition de loi sur l'eau.

Activités (durée : 6 mois) :

- Identification des représentants et autorités communautaires pertinents et détermination d'une stratégie pour leur consultation et réalisation des ateliers
- Elaboration d'une méthodologie d'atelier adaptée pour transmettre aux populations autochtones l'information sur la proposition citoyenne de loi
- Identification des députés et sénateurs pertinents sur la question des populations autochtones, des droits humains et des ressources en eau ;
- Développement d'un document de positionnement des acteurs communautaires autochtones par rapport à la proposition citoyenne ;
- Organisation d'un forum où les autorités communautaires elles-mêmes présentent aux députés et sénateurs identifiés les résultats sur la consultation concernant la pertinence de la proposition citoyenne de loi sur l'eau.

Résultats attendus :

- 15 communautés autochtones ont été sensibilisées sur la proposition citoyenne de loi
- Toute action concernant la diffusion de la proposition citoyenne et la planification de projets décentralisés durables mettant en œuvre le droit à l'eau et à l'assainissement est repérée et identifiée ;
- Les députés et sénateurs qui pourraient appuyer les aspects communautaires contenus dans la proposition de loi ont été identifiés et un Forum les regroupant avec les populations autochtones a été organisé.

CHILI

CONSTRUCTION D'AGENDAS PUBLICS REGIONAUX QUI PRENNENT EN COMPTE LES DEMANDES DES POPULATIONS MAPUCHE CONCERNANT LE DROIT A L'EAU

Contexte :

La Constitution Chilienne de 1980 et le Code de l'Eau de 1981 consacrent le principe de privatisation des ressources hydriques. Le droit offre ainsi des garanties aux concessionnaires, en accord avec le modèle néo-libéral et extractif du pays, et nie le droit des peuples autochtones à la gestion et l'utilisation de l'eau sur leur territoire, droit pourtant reconnu dans la Convention 169 de l'OIT et dans la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations Unies.

Cette situation a abouti au développement de nombreux projets d'investissement sur les territoires autochtones sans que la population soit consultée.

Projet (coût total : 9000 € ; co-financement accordé : 7000 €) :

Ce projet, mis en œuvre par l'**Observatorio de derechos de los pueblos indígenas**, a pour objectif :

- d'organiser des débats entre les populations Mapuche des régions La Araucanie et Los Ríos toutes deux impactées par ces projets d'investissement,
- d'identifier les nouveaux projets d'extractions en réponse à la nécessité de mettre en place au niveau régional un diagnostic régional des impacts des projets d'investissement pour se positionner face aux autorités,
- de mettre en place des agendas publics qui présentent aux autorités régionales les demandes des populations autochtones et puissent à terme influencer les politiques publiques en matière de gestion des ressources hydriques.

Activités (durée : 6 mois) :

- Elaboration de dossiers sur l'impact environnemental et les risques sur les ressources hydriques des nouveaux projets d'investissement dans la région. Diffusion de ces dossiers aux dirigeants Mapuche.
- Réalisation d'ateliers de formation en direction des dirigeants mapuche pour les informer sur : le droit des peuples autochtones sur leurs terres, territoires et ressources naturelles tel que défini par l'OIT et les Nations Unies ; la définition d'une menace hydrique ; les outils d'élaboration d'un agenda public.
- Mise en place de réunions avec les autorités régionales pour présenter les agendas publics issus des rencontres et du travail des communautés Mapuche.

Résultats attendus :

- Présentation des demandes des populations Mapuche relatives au droit d'accès à l'eau dans le débat politique au niveau régional.
- Identification des impacts des nouveaux projets d'investissements.
- Renforcement des capacités et des connaissances des communautés Mapuche pour la défense de leur droit à l'eau.

PARAGUAY

POIDS DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LA REGION DU CHACO PARAGUAYEN

Contexte :

Le Gran Chaco couvre géographiquement partie du territoire de l'Argentine, la Bolivie, le Paraguay et le Brésil. Deuxième superficie forestière de l'Amazonie le Gran Chaco possède également un écosystème extrêmement sensible. Cette fragilité s'explique par des conditions géologique et climatique particulières qui favorisent la salinisation du sol et de l'eau, et par une érosion éolienne qui conduit à une désertification. Cette situation s'est aggravée récemment du fait d'une déforestation massive et des impacts du changement climatique. Les populations souffrent de la dégradation de la qualité de leur environnement. Les politiques publiques doivent donc être adaptées pour garantir les droits fondamentaux des populations autochtones qui vivent de cette région et leur permettre de faire face à ces nouveaux enjeux.

Projet (coût total : 15 843 € ; co-financement accordé : 7000 €) :

Ce micro-projet, porté par la **Fundación Yvy Porâ**, est l'aboutissement d'un diagnostic réalisé en 2011 sur le poids des populations autochtones dans l'élaboration des politiques publiques. Il a pour objectif principal de promouvoir la participation des communautés autochtones à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Activités (durée : 12 mois) :

- Réalisation de rencontres, débats, moments de partage des expériences réalisées avec les communautés sur la question de l'eau.
- Conseils et réunions avec les autorités municipales et départementales.
- Lobbying auprès des autorités municipales et départementales pour obtenir des subventions aux projets d'infrastructures d'approvisionnement et d'assainissement.
- Développement de matériel de sensibilisation aux droits de l'homme et plus précisément au droit d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Résultats attendus :

- Mise en place d'initiatives communautaires comme des rencontres / débats entre les principaux leaders. Ces rencontres doivent aboutir à la rédaction de deux manifestes au moins et à la présentation aux autorités municipales et départementales de propositions concrètes autour desquelles les communautés ont trouvé un intérêt commun en ce qui concerne la politique d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
- Mobilisation des autorités municipales et départementales via la rédaction d'ordonnances et de résolutions traduisant les demandes des populations autochtones. Ces demandes auront été élaborées suite au travail de sensibilisation et de formation mené auprès des communautés.
- Installation d'infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement grâce aux ressources budgétaires municipales et départementales.

INDE

RENFORCEMENT DES CAPACITES DE VILLAGEOIS POUR UN MEILLEUR ACCES A L'EAU

Contexte :

Le micro projet visera 10 villages de l'état d'Andhra Pradesh en Inde. Ces villages, très isolés se situent dans une région montagneuse difficile d'accès. Leurs habitants, qui vivent des produits issus de la forêt les entourant, utilisent l'eau non potable des étangs aux alentours. Cette situation d'accès à l'eau plus que précaire a du mal à évoluer étant donnée l'hésitation des villageois à discuter avec les autorités (taux élevé d'analphabétisme, manque de connaissances sur les pratiques d'accès à l'eau et à l'assainissement, manque de connaissance sur leurs droits..).

Projet (coût total : 8 908 € ; co-financement accordé : 7000 €) :

Le projet sera mis en œuvre par **Visakha Jilla Nava Nirmana Samiti (VJNNS)** et aura pour objectif le renforcement des capacités des villageois afin qu'ils puissent s'exprimer quant à leur droit d'accès à l'eau et à l'assainissement auprès des autorités.

Activités (durée : 12 mois) :

- Identification de 10 villages pertinents ;
- Rencontres dans les villages identifiés pour l'établissement d'objectifs communs ;
- Formation d'un Comité chargé du développement des villages ;
- Développement d'un plan de développement au niveau local en collaboration avec les villageois, qui sera présenté par la suite aux agences étatiques pour son financement ;
- Organisation d'une rencontre entre le Comité chargé du développement des villages, les autorités et les élus ;
- Atelier et programmes de sensibilisation sur les bonnes pratiques concernant l'eau potable et l'assainissement.

Résultats attendus :

- Un Comité chargé du développement des villages capable d'exprimer l'opinion et les demandes des villageois a été créé ;
- Un plan de développement local contenant un état des lieux de la situation actuelle de l'accès à l'eau et à l'assainissement (facilités à disposition, demande en eau, prix...) a été rédigé et présenté aux autorités ;
- Des systèmes d'alimentation en eau par gravité ont été créés ;
- Les villageois ont été sensibilisés sur les pratiques d'eau et d'assainissement amélioré, la protection des ressources naturelles, les droits des individus...

INDE

MOBILISATION SOCIALE ET PLAIDOYER POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ACCÈS À L'EAU DES ADIVASIS D'ODISHA

Contexte :

L'Etat d'Odisha, caractérisé par une forte concentration de populations tribales ou « Adivasis » (22%), fait partie des états les plus pauvres du monde. La pénurie d'eau, accompagnée par une mauvaise qualité de la ressource, ainsi que la forte dégradation de l'environnement, rendent l'accès à l'eau des populations très précaire. Les dysfonctionnements dans le système d'approvisionnement en eau et le faible taux d'accès aux services d'assainissement expliquent les taux élevés de maladies liées à l'eau dans la région, ce qui limite son développement socio-économique.

Projet (coût total : 15 549 € ; co-financement accordé : 7 000 €) :

Paribartan (« Changer » en langue locale) est une ONG de terrain qui travaille depuis 20 ans avec les populations Dalits et Adivasis. Ce projet fait suite à une première collaboration avec France Libertés en 2010–11 qui consistait en la mobilisation et formation de 40 femmes « porteuses d'eau » dans les villages Adivasis de Pallahara.

Le présent projet vise à conforter et prolonger cette mobilisation, afin d'attirer l'attention des médias et avoir un impact politique. Ce projet vise à donner aux femmes tribales, victimes d'une forte discrimination, la possibilité d'une vraie participation active quant à la protection des ressources en eau et à l'utilisation des savoirs traditionnels pour sa gestion démocratique. L'accès à une eau en quantité et qualité suffisante est essentiel pour assurer leurs moyens de subsistance et leur bien-être.

Activités (durée : 12 mois) :

- Renforcement des capacités des 40 femmes « porteuses d'eau » (2 formations de 5 jours) sur la gestion et protection de l'eau et le plaidoyer pour le droit à l'eau ; Organisation de rassemblements villageois dans chaque village sur la problématique de l'eau ;
- Organisation de réunions villageoises animées par les porteurs d'eau pour sensibiliser les autres villageois et identifier les besoins prioritaires en eau;
- Organisation de fêtes de l'eau, utilisant des outils culturels adaptés pour la sensibilisation à l'eau et l'hygiène ;
- Diffusion d'information et accueil de journalistes dans la zone pour effectuer des reportages sur l'effectivité du droit à l'eau ;
- Diffusion de matériel de plaidoyer auprès des décideurs locaux.

Résultats attendus :

- Les communautés s'approprient d'avantage leur rôle de gestionnaire des ressources en eau ;
- Il y a davantage de place pour les femmes dans les instances de prise de décision et moins de discrimination contre les femmes tribales au sein des institutions ;
- Constitution d'un groupe de lobbying sur le droit à l'eau auprès des instances publiques et communautaires ;
- Le gouvernement écoute et étudie les demandes formulées par les populations tribales concernant la mise en œuvre du droit à l'eau ;
- Les médias locaux montrent plus d'intérêt pour les zones tribales et le désir des populations tribales de disposer de leurs ressources naturelles.

INDE

FAIRE EMERGER UN MOUVEMENT DE MASSE PARMIS LES TRIBAUX GUJARATI POUR LEUR DROIT A L'EAU

Contexte :

Le micro projet visera les populations tribales de l'état de Gujarat en Inde, caractérisé par un fort taux de pauvreté en particulier pour les populations tribales y vivant (16%). Celles-ci, privées de droit de propriété sur les terres et leurs ressources, alors même que la région est très riche en ressources naturelles, sont véritablement démunies. A cette situation déjà difficile, s'ajoutent un accès aux services et infrastructures faible et un analphabétisme important. En outre, plusieurs barrages ont été construits dans la région pénalisant leur accès à l'eau (eau de boisson et eau pour l'agriculture).

Projet (coût total : 6 250 € ; co-financement accordé : 5 000 €) :

L'association **Développer des Initiatives pour l'action sociale et humaine (DISHA)** qui cherche à améliorer les conditions de vie des populations marginalisées, souhaite venir en aide aux tribaux de Gujarat pour les amener à revendiquer leur droit à l'eau.

Activités (durée : 12 mois) :

- Analyses de la situation de l'accès à l'eau par rapport aux nombreux barrages construits et développement de positionnements politiques ;
- Conduite d'une analyse budgétaire sur les dépenses en eau du gouvernement ;
- Campagnes de sensibilisation dans 30 villages sur le droit à l'eau ;
- Mise en place de 6 ateliers sur les perspectives possibles et visant le renforcement de capacités des populations pour qu'elles puissent exiger le respect de leur droit à l'eau.

Résultats attendus :

- 30 villages ont été touchés par le renforcement de capacités pour exiger le respect du droit à l'eau
- 6 ateliers ont été mis en place et ont permis l'établissement de perspectives concernant l'accès à l'eau ;
- 120 personnes (50% de femmes) ont été capacitées pour pouvoir mettre en place des campagnes locales par la suite concernant l'accès et la gestion de l'eau.
- Un rapport analysant la situation dans la région de Gujarat concernant l'accès à l'eau, au vu des constructions de barrages et des politiques gouvernementales d'accès à l'eau, a été réalisé.

BANGLADESH

POUR LE PLEIN EXERCICE DU DROIT A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT DE POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LES SANDERBANS AU BANGLADESH

Contexte :

Dans un pays où près de la moitié de la population vit avec moins de 1 euro par jour, la précarité de la population rurale des Sundarbans est accrue par les conditions naturelles (effets des tempêtes et cyclones, élévation du niveau de la mer) et par la faiblesse des infrastructures (transport, santé). L'ONG bengali **Gonoshasthaya Kendra (GK)** intervient systématiquement auprès des populations les plus défavorisées, en mettant l'accent sur leurs besoins et leur capacité d'initiative, ainsi que sur la promotion des femmes.

L'approvisionnement en eau potable est problématique en toutes saisons : les nappes superficielles présentent des risques élevés de pollution, et leur niveau, variable, tend à baisser par surexploitation ; les puits tubés profonds, même sans arsenic, sont exposés à la submersion lors des inondations ; les eaux de surface (rivières, mares) sont de mauvaise qualité bactériologique ; la proximité de la mer et l'élévation de son niveau entraînent une augmentation de la salinité. Il faut souvent faire de longues distances pour accéder à des points d'eau saine en période sèche. Rendre potable l'eau des réserves de surface, en particulier celles des mares pérennes, améliorerait considérablement la sécurité sanitaire et la condition des femmes qui cherchent et portent l'eau.

Projet (coût total : 10 149 € ; co-financement accordé : 7 000 €) :

Ce micro-projet a pour objectif de répondre à la demande maintes fois exprimée par les populations locales, en soutenant l'organisation des communautés pour faire entendre leur droit à l'eau, réaliser, gérer, puis entretenir en co-responsabilité, 10 filtres à sable destinés à rendre potable l'eau des réserves de surface, en particulier celles des mares pérennes, pour améliorer la sécurité sanitaire en réduisant les risques infectieux, et la condition des femmes qui sont en charge des corvées d'eau.

Activités (durée : 12 mois) :

1. formation de personnels de GK et de membres des communautés pour le projet ;
2. concertation avec les autorités et représentants des communautés ;
3. sélection des lieux d'implantation ;
4. répartition des travaux entre les membres des communautés et les professionnels ;
5. appels d'offres et sélection des opérateurs ;
6. exécution des travaux et réception de travaux ;
7. formation des responsables de l'entretien parmi des membres des coopératives villageoises ; évaluation

Résultats attendus :

- Sur place : approvisionnement en eau potable de environ 1600 personnes, 400 foyers ; renforcement de la cohésion des communautés à partir de cette action de gestion communautaire de l'eau et autour des autres actions de développement intégré développées et soutenues par GK
- En France : sensibilisation de publics et de médias aux réalités du développement au Bangladesh, et particulièrement des questions du droit à l'eau, la gestion démocratique des ressources naturelles, en lien avec les communautés autochtones